

La Nouvelle Revue De Presse De Langue Française

NRP Avril 2019, n°46



DOSSIER

« JE CHANTE, JE DANSE,
DONC JE SUIS... ALGERIEN ! »

Economie

L'Algérie a besoin d'une véritable révolution énergétique

Fouad Irnatene

Société

Le mouvement populaire n'est pas le fait

d'une "génération spontanée"

MOHAND AZIRI

Droit

Ce que dit exactement l'article 102 de la constitution algérienne

Histoire/Mémoire

Pour fuir le fascisme :

Il y a 80 ans, des exilés espagnols sont arrivés à Oran

مختارات الصحوة
الصحوة الجزائرية

Sommaire

N° 46, Avril 2019

Dossier

« JE CHANTE, JE DANSE, DONC JE SUIS... ALGERIEN ! »

Châabi, rai, andalous... nos musiques enchantent-elles encore les Algériens ?, p.4

Le Rap algérien Entre début et consécration, Nadir Iddir, Zohir Bouzid, p.5

Projet de collecte du patrimoine de chant et musique féminine de la Saoura, p.5

Le dossier du Rai sera examiné en 2019 pour son inscription dans la liste de l'Unesco, p.6

Je danse donc je suis, WALID BOUCHAKOUR, P.6-7

De la capoeira dans les rues d'Algérie, p.8

« confluence », un spectacle de danse indienne présente à Alger : un cocktail de danses traditionnelles, Sihem Oubraham, P.9

Danse contemporaine: la création algérienne à l'honneur, D.R. P.9

NOUN : la danse des éléments ou le voyage des oiseaux, à l'Opéra d'Alger, Sihem Oubraham, P.9

Economie

L'Algérie a besoin d'une véritable révolution énergétique, Fouad Irnatene, P.10

La dénationalisation de l'habitat ferait baisser les prix des logements de 60 %, Lotfi Ramdani, P.11

Société

Marché de l'art: d'abord un climat favorable à la création, disent les artistes et les professionnels, P.12

« Le mouvement populaire n'est pas le fait d'une "génération spontanée" », MOHAND AZIRI, P.12-13

Droit

Ce que dit exactement l'article 102 de la constitution algérienne, P.14

Lutte contre la corruption : ce que prévoit le nouveau projet de loi, Fayçal Métaoui, P.15

Histoire/Mémoire

7ème édition du colloque « Anthropologie et Musique », Kamel BOUDJADI, P.16-17

Pour fuir le fascisme : Il y a 80 ans, des exilés espagnols sont arrivés à Oran, P.17-18

Bibliographie

La NRP est la nouvelle formule de la « Revue de presse », créée en 1956 par le centre des Glycines d'Alger.

[Attestation du ministère de l'information: A1 23, 7 février 1977]

Revue bimensuelle réalisée en collaboration avec le :

cdesoran@yahoo.fr



CENTRE DE DOCUMENTATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3, rue Kadir Sid Ahmed, Oran • Tel: +213 41 40 85 83 •

Site web: www.cdesoran.org / Facebook : Cdes Oran



Ont collaboré à ce numéro

Ryad CHIKHI, Bernard JANICOT, Leila TENNCI, Ghalem DOUAR, Omar AOUAB

Sid Ahmed ABED, Adnane BELAIDOUNI, Laid Nasro OUENZAR, Sofiane BELKACEM, Yousuf HADJ CHERIF

« JE CHANTE, JE DANSE,
DONC JE SUIS... ALGERIEN ! »

Editorial



Parlons un peu de musique et de danse en Algérie. Un pays où la richesse musicale est diversifiée selon les cultures, les régions et même les traditions. Comptons : le Chaabi, le Rai, l'Andalousie le Gnaoua... Mais ce que nous vous proposons dans ce dossier, c'est surtout de mettre l'accent sur les bienfaits de l'interculturalité provoquée par tous les moyens de communication.

Bien sûr, l'Algérie est un pays riche de diversités culturelles sur le plan de la musique et de la danse traditionnelle. Ceci reste toujours un champ d'étude académique pour les spécialistes. Nous avons décidé de nous intéresser à la partie moderne de la consommation culturelle de musique et de danse.

Depuis les années 2000, et avec l'ère d'internet, l'Algérie a été touchée par la vague de la culture musicale de l'Amérique – je dis bien l'Amérique, car les multiples formes de musique et de danse ne sont pas spécifiques aux Etats-Unis d'Amérique, mais bien plus à toute l'Amérique, du nord et du sud - une culture musicale qui transgresse le traditionnel et même le classique dans la liberté de création de l'innovation, et de l'instantanéité.

La musique : je cite le RAP, RNB, HIP-HOP... ; c'est une musique qui émerge surtout des milieux populaires, des quartiers défavorisés, refoulant le rejet de la discrimination, du racisme. Parfois, c'est un travail sur les paroles comme le RAP chez 2pac, et parfois, c'est un travail sur la musique pour accompagner l'extase provoquée par les drogues pour oublier une réalité et rentrer dans une autre. La raison pour laquelle l'Algérie a été bien touchés surtout dans les grandes villes, est le rapprochement de vécus qui a inspiré pas mal de chanteurs algériens de se lancer dans le RAP.

La danse : comme break dance, la capoeira, la danse de tecktonik... ; ces différentes danses ont aussi pris place en Algérie accompagnant les musiques déjà citées. Elles demandent une force physique, et sont considérées même comme des sports d'athlétisme, pratiquées sur tous les terrains, occupant des espaces publics.

Omar AOUAB

Châabi, raï, andalous...

nos musiques enchantent-elles encore les Algériens ?



Des sons de luth, ou des vocables à n'en plus finir. Musique de fête, déclaration d'amour, les musiques traditionnelles algériennes sont-elles encore les favorites des Algériens? Le châabi, le raï, l'andalou, le gnawi sont des genres encore très appréciés, mais dans quelle mesure? Que reste-t-il de la musique traditionnelle algérienne? Il s'agit plutôt de musique d'occasion, de souvenir et de fête. La musique traditionnelle algérienne est en 2013 une musique de cœur et d'histoire, mais surtout de respect. La chanson populaire et traditionnelle est encore très écoutée en Algérie par toute la population. Rencontrés dans la rue, des Algériens ont partagé avec nous leurs goûts musicaux et qu'ils aient 20, 30 ou 60 ans, ils gardent un amour invétéré pour la musique typiquement algérienne. En dépit d'un matraquage des musiques internationales, notamment les sons commerciaux qui ont fini par « globaliser » la musique dans le monde, la culture algérienne persiste mais dans une certaine limite. Ce sont surtout les anciens noms de la musique traditionnelle et classique qui font encore balancer les cœurs et les corps des Algériens. La musique traditionnelle s'apparente encore à la culture des parents et des grands-parents mais ne laisse pas place aux nouveaux noms. Le châabi est le premier touché par ce phénomène. Ce genre né dans les rues de la Casbah, est définitivement perçu comme la musique des ancêtres. En recul pendant la décennie noire, le châabi est revenu tout doucement et a explosé avec El Gusto, en Algérie mais aussi

dans le monde. Abdelkader Chercham, membre du groupe El Gusto reconnaît que le succès rencontré après la diffusion du long-métrage et lors de la tournée était surprenant et il s'en émeut même. « Nous avons fait une tournée à guichets fermés », explique-t-il avec fierté. « Avec El Gusto, le châabi est sorti dans la rue. C'était une joie, et un honneur de représenter l'Algérie et cette musique », raconte Chercham. Le public était au rendez-vous pour cette tournée de châabi et parmi le public il y avait tous les profils, assure le musicien algérien. Une réussite pour lui qui a vu le châabi naître, puis s'éteindre pour enfin ressusciter. L'icône du châabi est rassuré que le genre fasse encore partie de la culture algérienne et se dit ravi de toujours rencontrer de nouveaux talents. « Il y a beaucoup d'orchestres dans toutes les wilayas du pays », mais ils ont du mal à percer sur la scène nationale, remarque Abdelkader Chercham. Le raï de son côté échappe à cette contrainte temporelle, il parvient à se renouveler. Une pléiade de chanteurs de raï sont révélés chaque année, grâce à leur passage dans des cabarets du pays et au bouche-à-oreille. Mais ce sont toujours les anciens chanteurs qui parviennent à conquérir le public. Les grands noms de la musique algérienne font encore danser les Algériens, même s'ils ont clairement adapté leurs sons aux goûts universaux et aux besoins commerciaux. L'exemple le plus flagrant est celui de Cheb Khaled, et du titre « C'est la

vie » qui a été la chanson la plus écoutée en 2012 en Algérie. Le nouvel album de Cheb Khaled a mélangé le raï du passé aux sons électroniques en vogue, pour cibler tout particulièrement un public jeune. Mais le retour réussi de Khaled sur le devant de la scène est en grande partie dû à sa célébrité. Pourquoi les jeunes talents d'aujourd'hui ne parviennent pas à construire la même carrière qu'un Cheb Hasni ou un Cheb Khaled? Est-ce un manque de curiosité de la part du public algérien? Pas vraiment. Les chanteurs sont nombreux mais ont du mal à être produits, faute de label et à cause de la frilosité de certaines maisons d'éditions minées par le piratage en masse. « 73 éditeurs sur les 75 que compte la région ouest du pays ont été contraints de mettre la clé sous le paillasson et de changer d'activité. Un chômage forcé dicté par la fermeture de plusieurs sociétés confrontées au phénomène du piratage artistique et intellectuel », rapportait Le Quotidien d'Oran en avril. Bien heureusement d'autres genres parviennent à s'adapter au temps qui passe. Le Gnawi, par exemple, cette musique plébiscitée par les jeunes Algériens, laisse la place à des nouveaux groupes et chanteurs tels que Aissa Soudani ou le groupe Gaada Diwan. Rassurant? En effet, là est la preuve que la musique algérienne a toujours une place unique dans le cœur des Algériens malgré les difficultés qu'elle rencontre pour se professionnaliser et être médiatisée. Mais les contraintes techniques et financières n'enlèveront pas de la culture algérienne ces chants qui ont traversé les âges.

13 Juin 2013

Le Rap algérien

Entre début et consécration

La culture urbaine fait partie de ce qu'on appelle l'art de rue, une culture d'origine américaine et qui a pu s'enraciner dans les banlieues européennes. Le rap a toujours fait partie de cette culture, il est devenu le langage de la rue, et les rappeurs les porte-parole des quartiers défavorisés du monde entier.

L'Algérie n'échappe pas à la règle, avec une génération de jeunes qui en avaient marre de vivre le chômage et la corruption au quotidien, et fatigués d'une situation sociale déplorable. Plusieurs groupes de rap sont apparus, mais le premier morceau officiel du rap algérien a été produit en 1985 titré Jaoula fellil de Hamidou qui n'a pas intéressé grand monde. Mais depuis, le rap algérien a fait du chemin, les années 1990 ont été marquées par l'apparition de plusieurs groupes de rap, partout en Algérie, surtout dans les grande villes comme Alger, Oran et Annaba. Ainsi, les groupes Intik et MBS ont vu le jour, mais malgré leur rap engagé et leurs paroles protestataires et revendicatrices, ils ont eu du mal à devenir la voix de la rue et de la jeunesse algérienne, car leur apparition a coïncidé avec les années noires du terrorisme. Pour le groupe MBS, le succès est venu un peu plus tard, en 1997, avec leur album Ouled El Bahdja (les enfants de la Radiouse), plus de 60 000 cassettes ont été vendues. Ils ont fait sortir un deuxième album intitulé Aouma en novembre 1998. L'album a connu le même succès. C'était le début de la consécration pour beaucoup de groupes de rap comme le célèbre Double Kanon de Annaba, avec Lotfi et Wahab. Leur premier album sorti en 1997 a été un grand succès. Et à partir de là, les albums signés Double Kanon se succèdent, et toujours avec encore plus de succès. De leur premier album vedette Kamikaze au dernier Cobaye, ils ont réussi à combiner musique rap et R'n'b avec des paroles en argot algérien que tous les Algériens comprennent, et les jeunes sont tellement fascinés par leur rap qu'ils apprennent leurs paroles par cœur. Aujourd'hui, le rap fait partie intégrante de la culture musicale algérienne, car des duos sont fait entre chanteurs de rap et ceux du raï. Des concerts sont organisés partout dans le territoire national. On compte plus de 1600 groupes de rap qui, pour la plupart, rêvent de prendre le large vers l'Europe parce qu'ils estiment que là-bas ils ont plus de chance d'enregistrer un album qu'en Algérie. Malgré les problèmes que rencontrent nos jeunes artistes en herbe, leurs chansons sont écoutées même par des célèbres rappeurs français comme RIM-K, qui fait souvent des concerts avec des jeunes rappeurs algériens, comme cette année avec VGA-HH. Le rap algérien s'est beaucoup développé. Dans le monde arabe, le rap algérien est connu pour son originalité. Car il se différencie du rap US par son style et parfois par sa musique. Il s'intéresse à des sujets qui dépassent les frontières nationales, pour se vouer au reste du monde, tels que les guerres, conflits ou autres actualités. Nos rappeurs ne ménagent pas leur imagination pour dire ce qu'ils en pensent. Le rap algérien a réussi à devenir l'emblème de toute une époque et à mélanger les goûts et les couleurs enthousiasmant toutes générations confondues.

Nadir Iddir, Zohir Bouzid

13 Septembre 2005

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

Projet de collecte du patrimoine de chant et

musique féminine de la Saoura



BECHAR - Un travail de collecte et d'enregistrement d'une partie du patrimoine des chants et musiques féminines de la Saoura va être entamé prochainement par l'artiste Souad Asla et son groupe "Lemma", dans un objectif de pérennisation de ce segment des traditions musicales de cette région du sud-ouest... "Mon vœu est de concrétiser au cours de 2018, un enregistrement d'un pan des traditions artistiques féminines, comme contribution personnelle à la sauvegarde des textes de poésies, chants et musiques des femmes du sud-ouest", a-t-elle indiqué en marge de l'achèvement à Taghit du tournage d'un clip avec son groupe de chant et musique féminine "Lemma", auquel a pris part aussi la diva de la musique et danse Diwane Hasna El Bacharia. "Le patrimoine de chants et musiques de femmes dans la Saoura comporte plusieurs spécificités et variantes, à savoir les chants Jabariate, Zafani, Diwane, Hadra et Hadaoui, ainsi que les chants de mariages et autres fêtes traditionnelles", a-t-elle précisé. "D'où ma démarche et celle de notre groupe 'Lemma', dont la création a pu avoir lieu... Souad Asla, dont la carrière s'étale sur plusieurs années avec un album "Jawal" de onze chansons, dont une grande partie écrites et mises en musique par elle, et qui a aussi pris part à plusieurs festivals nationaux et internationaux notamment en France, Espagne, Maroc et au Sénégal, estime que les femmes-artistes contribuent à la pérennisation des chants et musiques féminins. Ceci, poursuit-elle, grâce à la collecte et la vulgarisation, à travers les manifestations artistiques nationales et étrangères, comme cela a été le cas dernièrement au 5ème festival international de Hadra féminine et de la musique de transe (Essaouira-Maroc, 17-19 août 2017), où le public connaisseur a apprécié plusieurs morceaux des différentes variantes des chants et musiques féminins de la Saoura... Comme nouveauté artistique, "Lemma" va introduire prochainement dans ses spectacles les variantes féminines des danses locales, notamment "Haidouss" et "Houbi", et ce dans une perspective de valorisation de ces danses traditionnelles, peu connues en dehors de la région, a fait savoir la même artiste qui vit entre Paris et Bechar.

16 Novembre 2016


وكالة الأنباء الجزائرية
ALGERIE PRESSE SERVICE

Le dossier du Raï sera examiné en 2019 pour son inscription dans la liste de l'Unesco



présentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, a appris l'APS auprès de l'Unesco.

"Déposé officiellement par l'Algérie en mars 2016, le dossier de la musique Raï est prêt et sera examiné par le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco au courant de l'année 2019", a précisé une source au fait du dossier, qui a infirmé les écrits de presse faisant état qu'un autre pays de la région avait déposé un dossier pour ce genre musical propre à la région ouest de l'Algérie.

"Pour l'instant, aucun autre pays n'a déposé de dossier pour le Raï", a-t-il affirmé.

En janvier dernier, le directeur du Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (CNRPAH), Slimane Hachi, avait indiqué, rappelle-t-on, dans une déclaration à l'APS, que le dossier de

l'inscription du Raï, comme patrimoine culturel immatériel de l'humanité, "est en cours d'examen par les différents organes et experts de l'Unesco, et doit suivre toutes les étapes d'évaluation".

Le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco se réunit en session chaque année, a-t-on encore précisé.

Le Raï, genre musical algérien, s'est internationalisé à partir des années 1990, notamment, à travers ses deux grands interprètes, Cheb Khaled et Cheb Mami.

Pour le couscous, une spécialité culinaire de la région du Maghreb et plat préparé à base de semoule de blé dur, notre source a expliqué que plusieurs séances de travail ont été effectuées entre experts de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie qui "se sont mis d'accord pour présenter un dossier com-

mun transnational".

Selon la même source, une réunion est prévue, à cet effet, en avril prochain entre les mêmes experts pour déterminer la période du dépôt du dossier à l'Unesco afin qu'il soit inscrit dans la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Slimane Hachi avait affirmé que le dossier du classement du couscous, en tant que patrimoine universel, "est un projet commun aux pays du Maghreb", précisant que son montage "est en cours et des réunions d'experts de ces pays se tiendront prochainement".

Selon des experts, le couscous qui est un plat "plusieurs fois millénaire", qui remonte à l'Antiquité, appartient à plusieurs peuples de la région.

Pour rappel, l'Algérie compte six faits culturels classés à la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Il s'agit d'Ahellil du Gourara (2008), du costume nuptiale féminin de Tlemcen (2011), du pèlerinage du Rakb de Sidi Cheikh (2013), de l'Imzad (2013), de la fête de la Sbeiba à Djanet (2014) et du Sboua de Timimoun (2015).



09 Février 2018

Je danse donc je suis

Il est difficile de définir la danse contemporaine en quelques mots ou de l'aborder comme un tout homogène. Apparue au cours de la deuxième moitié du siècle dernier, elle s'apparente plutôt à une approche de l'expression corporelle qu'à un courant artistique à proprement parler. Tandis que la musique contemporaine se libère du carcan de l'harmonie classique, la danse contemporaine questionne à son tour les limites de cet art, poussant l'expérimentation aux limites de la performance, voire de la « non-danse ». Tout comme l'art contemporain, la danse contemporaine se veut conceptuelle et expérimentale et permet une ouverture sur les expressions corporelles dans leur grande diversité, allant des productions

inspirées des danses urbaines aux danses traditionnelles de différentes régions du monde. Une voie que les chorégraphes algériens n'ont pas manqué d'emprunter. On citera ici les créations d'Abou Lagraa, Nacera Belaza ou Ahmed Khemis, tous trois établis en France, qui rencontrent un certain succès au plan international et se produisent également assez régulièrement en Algérie. Ces danseurs ont par ailleurs mené de nombreuses expériences de formation dans leur pays d'origine, la dernière en date est celle d'Ahmed Khemis qui prépare actuellement une nouvelle formation de danseurs en partenariat avec l'Établissement arts et culture d'Alger. Il est heureux de voir ces talents algériens apporter leur participa-

tion à la formation dans cette discipline qui en manque tant. C'est le constat que fait Fatima-Zohra Senouci Namous, commissaire du Festival international de danse contemporaine, rappelant, au cours de la conférence de presse annonçant la huitième édition, que l'INADC (Institut national des arts dramatiques et chorégraphiques de Bordj El Kiffan, devenu aujourd'hui Ismas) assurait auparavant la formation en la matière. Également directrice du Ballet national (rebaptisé Ballet de l'Opéra d'Alger), Namous a émis le souhait de la création d'une Académie de danse en Algérie afin de

palier à ce déficit en formation. En attendant, le Festival international porte un volet de formation avec deux master class assurées par Kaddour Noureddine ainsi que la compagnie américaine Bodytrafic. En plus des élèves de l'Isma et des membres du Ballet national, des enfants issus de l'association Chams (qui prend en charge des enfants trisomiques ou autistes) pourront profiter d'une initiation à l'expression corporelle. Les rendus des deux master class seront à découvrir le 2 mai au Palais de la culture et à l'Opéra d'Alger. Sous le thème « Identités », cette huitième édition réunit des danseurs venus de dix pays. Une belle affiche en ces temps d'austérité (à signaler que le festival est financé, outre les apports des sponsors, par le reliquat de l'édition précédente). Cette année, le festival débute

scène et les danses traditionnelles est également fortement présent en Algérie. Rappelons à ce propos que l'ancêtre du Ballet de l'Opéra d'Alger n'est autre que l'Ensemble national de danses populaires, créé en 1967 sous l'égide du TNA. Aujourd'hui, le paysage de la danse en Algérie s'est diversifié. On peut en juger par la participation nationale au festival. En plus du Ballet de l'Opéra, des compagnies arabesques (issues de l'école privée fondée par Mme Namous) et Nouara Idami (directrice artistique du festival), le public pourra découvrir les coopératives culturelles Face to Face de Batna et Mosta Stars Crew de Mostaganem. Soit un spectacle algérien par jour. La production locale est donc bien présente. Pour ce qui est de la qualité, il faudra en juger sur scène. La participation internationale est

graphique national de Franche-Comté et mène le projet Viadanse. Il présentera ce soir le spectacle Après-midi, pièce de jeunesse datant de 1990. Le continent américain ne sera pas en reste avec la jeune et brillante compagnie Bodytrafic de Los Angeles. Fondée en 2007, elle affiche déjà un vaste répertoire de créations originales avec de nombreux chorégraphes de renom ainsi que des participations à d'importants festivals en Amérique du Nord. Le sud du continent sera représenté, quant à lui, par les Mexicains de A poc a poc (1er mai). Cette compagnie, soutenue par le Fonds national des arts et de la culture mexicain, œuvre activement à promouvoir l'expression corporelle via des créations scéniques, souvent en collaboration avec des artistes d'autres disciplines, mais aussi des spectacles de rue et des activités d'éducation artistique. De l'autre côté de la planète, le Ballet de Changqing viendra de cette province du centre-est de la Chine pour montrer un grand spectacle intitulé Mountains and Water (30 avril). Composé de 60 danseurs, pour la plupart issus de la prestigieuse Académie de danse de Pékin, ce ballet a été créé en 2012 et affiche déjà de nombreux spectacles et distinctions en Chine et ailleurs. La Russie, quant à elle, où ont été formés bon nombre de danseurs algériens du temps de l'Union soviétique, sera représentée par le Saint-Petersbourg Play Art (1er mai). La patrie de Diaghilev et de Stravinsky n'a pas que des ballets de danse classique. Pour preuve, la compagnie Play Art fait plutôt dans le spectacle divertissant et la danse moderne. Elle s'est déjà produite dans plus de 150 villes de Russie et d'Europe avec un certain succès auprès du grand public. Citons enfin la compagnie de danse moderne et contemporaine venue d'Égypte avec le spectacle Nous recherchons qui s'annonce comme « une nouvelle manière de briser les tabous et les stéréotypes » (2 mai). Cette jeune compagnie est affiliée à l'Académie des arts qui compte, depuis 1962, un Institut supérieur du ballet qui dispense une formation théorique et technique en danse classique.



un 29 avril et coïncide ainsi avec la Journée internationale de la danse. Instituée depuis 1982 par l'Unesco avec le Comité de danse international, elle commémore la naissance du créateur du Ballet moderne, Jean-Georges Noverre (1727-1810). De nombreuses activités autour de la danse sont ainsi programmées dans le monde entier. Concernant notre festival, c'est l'Éthiopie qui est à l'honneur pour cette édition. L'invité d'honneur sera dignement représenté par la Destino Dance Company (29 avril à l'Opéra et 2 mai au Palais de la culture). Fondée en 2014 par les danseurs professionnels Addisu Demissie et Junaïd Jemal Sendi, il s'agit de l'unique compagnie de danse en Éthiopie. Cette entreprise sociale œuvre à accompagner des jeunes issus de milieux défavorisés. Son académie, basée à Addis-Abeba, accompagne les danseurs de rue pour les hisser sur les scènes internationales de la danse contemporaine. À l'image de la plupart des pays africains, l'Éthiopie est également riche d'une très grande diversité de danses traditionnelles qui accompagnent, depuis toujours, les événements importants de la vie et les différents rituels. Ce pont entre la

généreuse, offrant une représentation des différentes facettes de la danse contemporaine. La compagnie d'Anna Konjetzky proposera une approche axée sur les différentes façons d'aborder l'espace (1er mai). La jeune chorégraphe allemande exploite également l'art de l'installation ou de la vidéo dans ses créations, primées lors de nombreux festivals. Venue de Sicile, la compagnie Zappala apportera, elle aussi, dans ses bagages un spectacle complet mêlant danse, musique et dramaturgie (2 mai). Fondée en 1990, cette compagnie italienne affiche de nombreuses créations nées de la collaboration entre le chorégraphe Roberto Zappala et le dramaturge Nello Calabro. Explorant souvent des espaces non conventionnels, la compagnie collabore également avec des compositeurs afin de proposer à chaque spectacle une musique originale. Privilégiant la dimension poétique de l'expression corporelle, la compagnie espagnole La Intrusa se base, quant à elle, sur le duo de danseurs Virginia Garcia et Damien Munoz (29 avril). Autre couple au programme, Hela Fattoumi et Eric Lamoureux. Ce duo franco-tunisien (à la vie comme à la scène) dirige le Centre choré-

WALID BOUCHAROUR

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

29 Avril 2017

De la capoeira dans les rues d'Algérie



La tentation de vouloir les imiter est grande. La plupart des adeptes algériens disent d'ailleurs avoir commencé en regardant des vidéos Youtube et en singeant les gestes des capoeiristes professionnels. « J'ai découvert la capoeira en 2004 sur Internet. Au début, c'est le côté spectaculaire qui m'a le plus plu. Avec mes amis, on refaisait les sauts mais on ne comprenait pas que les mouvements avaient un sens », se souvient Réda, 29 ans, qui dit que sa rencontre avec Sonic, en février dernier, a tout fait basculer.

Au début de l'année, Sofiane Krichi, qui a gravi les échelons de la capoeira à l'étranger, jusqu'à devenir une vedette des films d'arts martiaux en Russie, rentre en Algérie avec une idée en tête : « faire rayonner la capoeira » dans son pays.

La capoeira traverse l'Atlantique. En Algérie, de plus en plus de jeunes s'initient à ce curieux mélange d'art martial, de danse et de chant, venu du Brésil. Mais faute d'infrastructures, ils sont contraints de pratiquer leur passion dans des lieux plus ou moins insolites.

Ahmed, 27 ans, n'a pas attendu la Coupe du Monde 2014 pour s'intéresser à la culture brésilienne. Ce jeune habitant de Batna, la capitale des Aurès, qui a longtemps pratiqué le jiu-jitsu brésilien, ne jure aujourd'hui que par la capoeira. Une passion dévorante à tel point que le jeune homme a inscrit la capoeira à la liste des activités proposées par la salle de sports, qu'il vient d'ouvrir dans sa ville natale.

Encore limitée à un cercle confidentiel de pratiquants, la capoeira séduit de plus en plus de jeunes en Algérie. Grâce à un bouche-à-oreille relativement efficace, ils sont environ 200 adeptes, répartis sur douze wilayas. Des écoles de capoeira, qui ne bénéficient encore d'aucun statut officiel, ont vu le jour à Batna, Oran et Alger.

C'est d'ailleurs dans la capitale que la capoeira a fait son apparition en Algérie. Derrière cette nouvelle tendance : Sonic, de son vrai nom Sofiane Krichi. Surnommé ainsi par son « maître » pour sa rapidité d'exécution des mouvements, Sofiane, passé au rang d'instructeur, est aujourd'hui, à 34 ans, l'Algérien le plus gradé de cette discipline. Cet enfant de Bir Mourad Rais s'est pris de passion pour la capoeira en 2001, après avoir vu le film « La loi du plus fort », réalisé par l'Américain Sheldon Lettich. Mais c'est durant un séjour à Moscou que ce fils d'un diplomate algérien découvre réellement ce sport.

« J'ai découvert la capoeira en 2004 sur Internet »

Entre la danse et l'art martial, la capoeira est une combinaison de mouvements acrobatiques impressionnants. Des roues, des sauts, des coups de pieds retournés, exécutés parfois au ras du sol, par des athlètes, au corps musclé et élancé et à la souplesse féline.

L'Algérie compte environ 200 capoeiristes.

Il prend alors contact, via les réseaux sociaux, avec les quelques passionnés algériens à la recherche d'un entraîneur. Il leur inculque que la capoeira ne peut être réduite à ces pirouettes. Ce n'est pas seulement un sport, c'est toute une culture et ses adeptes sont des « artistes sans diplômes », répète-t-il à l'envi.

Il leur apprend aussi la genèse de cette culture afro-brésilienne, intimement liée à la traite négrière. La capoeira, dont l'origine du mot reste inconnue, est



née dans les champs de cotons à la fin du XVIII^e siècle. Amenés d'Afrique au Brésil par les colons portugais, les esclaves noirs inventent cet art du combat, basé sur l'observation des animaux, qu'ils dissimulent de leurs tortionnaires sous l'apparence d'une danse. Forme de rébellion contre l'Etat raciste, la capoeira perdure au Brésil après l'abolition officielle de l'esclavagisme en 1888, malgré une dure répression de la culture afro-brésilienne jusqu'au début du XX^e siècle. Ce n'est qu'en 1930 que la capoeira, hissée au rang de « sport national » au Brésil, finit par être tolérée par les autorités...

Trois événements de danse en Algérie

« CONFLUENCE », UN SPECTACLE DE DANSE INDIENNE PRESENTE A ALGER : UN COCKTAIL DE DANSES TRADITIONNELLES

De toute une gestuelle rythmée et une mimique expressive qui se codifièrent peu à peu... une musique, vocale et instrumentale, accompagnait le tout. C'est ainsi que la grande chorégraphe et spécialiste de danse populaire Dr. Mitul Sengupta, qui était accompagnée de son groupe de danse, a émerveillé, lundi soir, les présents de la salle Boualem-Bessaïeh de l'Opéra d'Alger lors d'un spectacle inouï. Venu spécialement du continent asiatique, le groupe «Rythmosaic», dirigé par la grande chorégraphe et spécialiste de danse populaire, Dr. Mitul Sengupta, a offert au public algérois un spectacle de danse inoubliable baptisé «Algeria meets India», une manière pour les danseurs indiens d'aller à la rencontre des spectateurs algériens à travers un spectacle de danse de «Kathak» dans une adaptation intelligente. Comme l'indique son intitulé, cette chorégraphie ingénieuse est puisée de l'esprit ancestral tout en jouant sur des gammes modernes. Entrant dans le cadre des échanges culturels entre les deux pays, et à l'occasion du 70e anniversaire de l'Indépendance de la république de l'Inde, cet événement est organisé par l'Office National de la Culture et de l'Information (ONCI) en coopération avec l'Ambassade d'Inde en Algérie et ce sous l'égide du ministère de la culture. L'inauguration de cette festivité a été procédée par l'ambassadeur qui a allumé la torche cérémoniale dans un rituel hindou. « Confluence », tel était le nom de ce spectacle orchestré qui « est étalé sur une durée d'une heure et a été présenté sous la forme de quatre fresques par un chorégraphe qui se voulait être comme dans un récit romanesque, « le narrateur des traditions indiennes », du nord de ce pays où la pureté est un concept inscrit dans les coutumes religieuses et coutumes qui font souvent intervenir le sacré dans la vie. Fusionnant avec cette musique du cru des rythmes jazzy, contemporains, de la musique classique universelle et même une touche de flamenco, les danseurs ont voulu ainsi s'imprégner d'autres cultures pour marquer une ouverture vers tout ce qui les différencient des autres civilisations. Les femmes étaient vêtues d'amples et longues jupes très colorées où prédominait le rouge vif et couvertes d'un bustier serré appelé kanchuli ; tandis que les hommes étaient en pantalon étroit et une sorte de longue redingote... ce sont les costumes de « kathak », encore en vigueur de nos jours, qui semblent assez directement inspirés de l'époque moghole. En sanskrit, kathak signifie « histoire ». Originaire de l'Inde du nord, le kathak a subi l'influence de l'art musulman apporté par les Moghols. C'est une danse très rythmée dont l'accompagnement musical imprime la cadence aux danseurs. A travers la musique sur laquelle ils dansaient, on pouvait distinguer des instruments à percussion (tabla, pakhawaj) mais aussi des instruments plus mélodiques (sitar, harmonium...). Les danseurs répondent à la musique à l'aide de petits grelots qu'ils portaient à leurs chevilles. Les pirouettes rapides alternent avec des poses qui les faisaient ressembler à de véritables statues. L'étoile du groupe mettait plus l'accent sur les mouvements de pieds que sur la gestuelle des mains. Ce groupe à la danse impressionnante a pu mettre en valeur le professionnalisme et la finesse dans le travail du mouvement, réglé au détail près, dans ses aspects technique et esthétique. Enfin, il faut rappeler que le groupe Rhythmosaic sera en tournée pour le public des autres villes. Après la soirée du lundi dernier à l'Opéra d'Alger Boualem-Bessaïeh, la troupe hindou a pris hier la direction de l'Est, où elle s'est produite dans la ville des ponts suspendus et ce à la salle des spectacles Ahmed Bey à Constantine. La tournée s'est poursuivie et a pris le cap vers l'Ouest avec deux arrêts, le premier pour ce soir au Palais de la Culture Abdelkrim-Dali à Tlemcen, et le dernier à la salle Maghreb à Oran.

Sihem Oubraham 20 Décembre 2017

EL MOUDJAHID
LA REVOLUTION PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE

Danse contemporaine: la création algérienne à l'honneur

Lors de cette troisième soirée la compagnie de danse contemporaine et moderne "KBS", fondée à Ain Defla, a présenté une nouvelle création chorégraphique qui dénote de l'évolution de cette jeune formation qui prend part à cette manifestation depuis six ans.

Les quatre danseurs ont élaboré une chorégraphie favorisant les mouvements et figures de styles qui traduisent les notions du défi et de la résistance à toute forme d'adversité. La troupe a également mis un accent particulier sur la création lumière, la création de costumes ainsi que le choix de la musique.

L'esprit de cette chorégraphie, qui reflète un combat quotidien, est puisé dans les influences des danseurs allant de la capoeira au break danse en passant par la danse moderne, le freestyle, ou encore le hip hop...

Cette compagnie s'est produite à Alger dans le cadre d'une tournée internationale célébrant le dixième anniversaire de sa création. Les danseurs américains prennent part également à l'encadrement d'un master class dispensé pour les élèves de l'Institut supérieur des métiers des arts de la scène (Ismas)...

D.R.

30 Avril 2018



NOUN : la danse des éléments ou le voyage des oiseaux, à l'Opéra d'Alger

Cette pièce chorégraphique est inspirée de Manti qat-tayr (le langage des oiseaux), masnavi symbolique et mystique de 4.458 vers, sans doute le plus beau et plus poétique des ouvrages gnostiques des Sheikh Attâr Neyshâbouri, poète mystique iranien des XIIe et XIIIe siècles.

Placé sous l'égide du ministre de la Culture, M. Azzedine Mihoubi, ce spectacle a été organisée par le Salama Magazine en étroite collaboration avec l'Opéra d'Alger et ce dans le cadre de son nouveau programme étalé jusqu'au 28 décembre prochain. Le rideau s'est levé sur les sept musiciens, dont Nasro Beghdad aux luth et violon, Manuel Delgado à la guitare, Nicolas Derolin et Antony Giannotta aux percussions, Emrah Kaptan à la basse et la contre-basse ainsi que Daniel Kenigsberg et Rafik Kortby respectivement à la flûte et au piano. Ses musiciens qui accompagnaient les sept danseuses depuis le début du voyage, une première pièce intitulée «A la recherche», un numéro assuré entre autres par Sirine Chbani, Clélia, Faith Chang et Natalia Catanea. Du son à l'éclairage, en passant par les placements sur scène et la musique, tout est soigneusement orchestré par Assia et toute l'équipe régie de l'Opéra d'Alger. "Noun, la danse des éléments ou le Voyage des Oiseaux" ... c'est huit musiciens hors pairs, sept danseuses et une scène remplie d'énergie.

A travers ses quatorze pièces entre autres "Le Noun d'Or", "Le grand Brassier", on raconte que dans les temps anciens, les oiseaux du monde entier se réunirent pour choisir un roi. Ils décidèrent de partir trouver l'oiseau rare, fabuleux et puissant, digne de les guider et de les gouverner : le Simorgh...

Sihem Oubraham

30 Septembre 2018

L'Algérie a besoin d'une véritable révolution énergétique

Entretien avec Mourad Preure, expert pétrolier international, président du Cabinet EMERGY

La mouture finale du projet de révision de la loi sur les hydrocarbures sera adoptée le deuxième semestre de l'année en cours. Outre les facilités à accorder aux investisseurs étrangers, quel sera l'apport de ce texte en cette conjoncture politique particulière? N'est-il pas judicieux d'en prévoir des mécanismes particuliers pour une meilleure protection de la production nationale énergétique?

Je n'ai pas encore lu le projet de loi. Mais je sais que cette loi revient vers les contrats de partage production et de service, ce qui est une évolution essentielle. J'ai toujours critiqué la loi de 2005 et ses amendements de 2006. Les amendements de 2013 n'ont pas traité en profondeur les aspects négatifs de cette loi qui a fait perdre à notre pays près de quinze ans de développement pétrolier et gazier. J'ai toujours appelé au retour vers la loi 86/14 dont le cœur est le contrat de partage production. De fait, le contrat de partage production et le contrat de service consacrent la souveraineté nationale sur les ressources en hydrocarbures. Le partenaire étranger dans les opérations d'exploration-production ne détient aucun droit sur le titre minier, il intervient dans un cadre contractuel régi par le droit commercial. Alnaft détient le permis d'exploration ou de production s'il y a découverte, Sonatrach, propriété de l'Etat signe avec un partenaire étranger un contrat aux termes desquels le partenaire étranger investit et amène sa technologie et ses moyens. S'il n'y a pas découverte, le partenaire prend tout le risque ; s'il y a découverte, Sonatrach rembourse l'investissement sous forme de « costoil » et accorde une rétribution pour le risque pris par son partenaire étranger sous forme de « profit oil ». Le « costoil » et le « profit oil », qui ne peuvent, dans la loi 86/14, dépasser les 49%,

sont payés en nature. Le partenaire prend possession au point de comptage à la frontière algérienne des hydrocarbures dus, et qui sont comptabilisés par Sonatrach comme une dette pour le cas où il y a découverte.



Il semble que la nouvelle loi revienne vers ces principes que j'ai toujours défendus. Pour ce qui est des incitations fiscales, nécessaires pour l'attractivité du domaine minier national (considérant la grande compétition aujourd'hui entre pays producteurs pour attirer les compagnies pétrolières internationales qui ont sérieusement réduit leurs investissements d'exploration) je n'en sais pas grand-chose. Il reste que la loi est encore en chantier tant qu'elle n'a pas été approuvée par le gouvernement et le Parlement. Je pense qu'il nous faut être en même temps vigilants mais aussi réalistes car nous avons besoin de relancer les investissements étrangers en exploration-production pour remettre dans un sentier d'expansion notre secteur des hydrocarbures. Il en a grand besoin, nous voyons aujourd'hui la production plafonner, sinon décliner du fait du manque d'investissements, quinze ans durant, du fait des manipulations intempestives du cadre réglementaire de la production pétrolière et gazière.

Des manipulations qui ont produit des aberrations et ont aussi brouillé sévèrement l'image de notre pays et

son attractivité pour l'industrie pétrolière internationale. Le partenariat international est indispensable, faut-il le souligner, dans les hydrocarbures car il s'agit d'une industrie qui nécessite d'importants investissements rentables à long terme, une industrie à risque, géologique, commercial, financier, géopolitique.

Sonatrach ne peut pas s'y engager seule, ce serait une erreur. Elle doit partager le risque avec des partenaires étrangers qui disposent en outre de la technologie et des capitaux nécessaires pour des projets de grande envergure. La force de notre pays doit résider dans la puissance de Sonatrach qu'il

convient de consolider, elle réside aussi dans une législation attractive, transparente et qui ne fait aucune concession pour tout ce qui concerne la souveraineté nationale. Renforcer Sonatrach sur les plans managérial et technologique et créer les conditions pour qu'elle s'impose parmi les compagnies énergétiques qui modèlent le paysage énergétique mondial de demain doit être considéré comme un impératif stratégique national suivi au plus haut niveau de l'Etat.

Renforcer Sonatrach c'est aussi valoriser et faire confiance en ceux qui, dans l'anonymat, chaque jour, dans les gisements, dans les installations de production du Nord, dans les structures centrales, construisent sa puissance et la puissance de notre pays. Cette ressource humaine, compétente et patriote, doit être respectée et encouragée. Elle est une richesse pour notre pays et le prolongement de ses aînés qui ont remporté le formidable défi du 24 février 1971, s'inscrivant dans la glorieuse trajectoire des héros de Novembre.

EL MOUDJAHID
LA REVOLUTION PAR LE PEUPLE ET POUR LE PEUPLE

La dénationalisation de l'habitat ferait baisser les prix des logements de 60 %



atteignent 500.000 DA/m² dans la capitale.

Cette démarche, si elle se généralisait fera baisser de 35% en moyenne le prix de vente des logements neufs, baisse qui s'ajoutera aux 19% de la TVA supprimée.

Suppression des droits d'enregistrement du règlement de la copropriété

La gestion de la copropriété est en chantier depuis 2011. La loi et les décrets encadrant cette activité comportent plusieurs dispositions, qui ont retardé leur mise en œuvre effective. La plus criante demeure la taxe d'enregistrement de l'ordre de 5%, que doit payer le promoteur pour la publication du règlement de copropriété. [...]

Ces taxes que ne drainent pas actuellement des milliards de dinars au Trésor Public, peuvent être supprimées pour une période prédéfinie afin de rebooster le marché de l'immobilier, à travers la baisse des prix des logements construits par les promoteurs privés, ce qui donnera plus de pouvoir d'achat aux algériens dans une période de crise.

Si la nationalisation du secteur des hydrocarbures décidée par le Président Houari Boumediène, a été un choix salutaire pour l'Algérie, ça n'a pas été le cas pour le secteur de l'habitat, dont le monopole décrété par l'Etat a eu des conséquences négatives sur le marché immobilier et surtout sur les prix des logements en Algérie.

En effet, il n'est un secret pour personne que l'État est le premier promoteur immobilier en Algérie, avec 95% de production de logements. Ne laissant que 5% à la promotion privée. Cette politique a certes permis à grand nombre d'algériens d'accéder à un logement, mais à quel prix pour le Trésor Public et quelles conséquences sur le marché immobilier. [...]

Avec la crise financière qu'a connue le pays depuis fin 2014, le budget de l'Etat a réduit considérablement les fonds publics destinés à la construction de nouveaux logements. Cette politique de désinvestissement conduira dans une année à réduire à néant l'offre publique en logement, une fois les logements en cours de réalisation seront distribués. [...]

Le désengagement de l'Etat du secteur du logement est une conséquence logique et inévitable de la crise financière que connaît notre pays. Cependant, cette dénationalisation, doit être préparée et conduite d'une façon qui permettrait la restructuration du marché immobilier.

Ce passage de l'Etat constructeur à une dynamique d'investissement essentiellement privé, doit s'appuyer sur des mécanismes permettant de faire baisser significativement le coût de revient d'un logement, condition préalable à la relance des chantiers

de construction de logement, locomotive du développement et de la croissance de notre économie.

En effet, à travers la mise en place d'un certain nombre de mécanismes, le coût de revient d'un logement pour les promoteurs privés peut être réduit de 60%, permettant à un grand nombre de citoyens d'accéder à une offre portée par la promotion privée, comme alternatif à l'offre publique, qui est en déclin d'année en année.

Suppression de la TVA aux primo-acquéreurs

En supprimant la TVA pour les primo-acquéreurs le pouvoir d'achat de ces derniers prendra 19%, ce qui va leur permettre d'accéder plus facilement à la propriété, devenue un rêve pour beaucoup d'algérien.

Cette exonération de TVA peut être maîtrisée dans le temps et rééquilibrée si besoin est, après les premiers retours de la mise en place de cette démarche.

Cette suppression peut être généralisée à tout ou une partie des intrants destinés à la construction des habitations (ciment, brique, dalle de sol...), ce qui fera baisser encore plus le coût de revient pour le promoteur immobilier.

Abattement sur le foncier

Le coût du foncier dans un projet immobilier oscille entre 25 et 40 %, l'Etat, qui sera soulagé d'un lourd fardeau financier en se désengageant de la construction des logements, pourra à travers les services des domaines, céder aux promoteurs immobiliers les terrains relevant du domaine public avec des prix modérés qui ne dépasserait pas à titre d'exemple les 40.000 DA/m² à Alger, loin des prix actuels du marché immobilier qui

Un gain en qualité de service

Il est de notoriété publique que la qualité de service des promoteurs immobiliers publics, même ceux ayant un caractère « purement » commercial laisse à désirer. La dénationalisation de la construction de logement, permettra au citoyen de jouir d'une qualité de service appréciable, qu'on trouve aujourd'hui chez la majorité des promoteurs immobiliers privés.

Le nécessaire encadrement des prix

Enfin, pour que cette baisse qui peut atteindre 60% des prix actuels des logements neufs construits par les promoteurs privés, bénéficie au citoyen et n'ont pas au promoteur qui peuvent s'approprier cette marge, l'instauration d'un système d'encadrement des prix des logements est indispensable.

Ce système d'encadrement des prix des logements devra être souple en prévoyant une marge de manœuvre au promoteur immobilier pour rester compétitif, tout en préservant le pouvoir d'achat du simple citoyen.

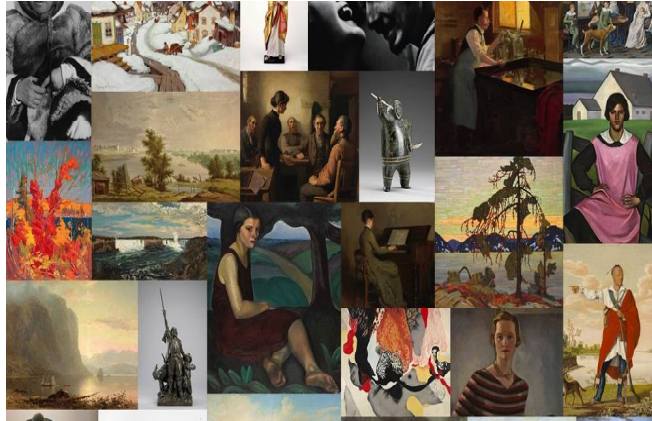
Lotfi Ramdani

Marché de l'art: d'abord un climat favorable à la création, disent les artistes et les professionnels

Interrogés par l'APS, ces artistes et professionnels considèrent que la circulation des œuvres d'art concerne "essentiellement" des intervenants privés à l'exemple des opérateurs économiques (publics et privés), des galeristes, des acquéreurs parmi les particuliers et les artistes eux-mêmes. Autant d'éléments pour un environnement propice à la création qui, actuellement, fait défaut en Algérie, regrettent-ils. Pour des artistes comme Malek Saleh et Rachid Djemai, "avant de parler d'un marché de l'art, il faut d'abord passer par une évaluation objective des cotations et du niveau des créateurs actifs" sur la scène des arts plastiques.

Tous deux préconisent une exposition nationale des œuvres d'art "en présence d'experts et critiques reconnus internationalement". A la suite de cette évaluation, l'implication des entreprises économiques peut faire jouer une "spéculation positive" à même d'apporter une valeur monétaire aux œuvres, disent-ils. A leur avis l'Etat peut jouer le rôle de "courroie d'entraînement" en étant simple "acquéreur" des œuvres d'art et en encourageant, par des avantages fiscaux, les entreprises publiques à adopter un réflexe d'acheteurs.

"Le marché de l'art ne se décrète pas" Rencontré dans les allées du "Printemps des arts" où il expose ses sculptures,



Mohamed Massen estime qu'un marché de l'art "n'est pas une loi que l'on décrète, ni une infrastructure que l'on construit".

Il juge lui aussi nécessaire la professionnalisation de métiers évoluant autour de l'artiste, comme le galeriste, le critiques d'art, le scénographe, ou encore le commissaire d'exposition: "aucune de ces spécialités n'est pour

marché de l'art "ne peut être l'affaire des politiques ou de l'administration".

Cette dernière doit, cependant, jouer son rôle de "régulateur" et les pouvoirs publics mettre en place une "politique d'acquisition", estime encore ce designer et enseignant à l'école des Beaux-arts d'Alger qui rappelle que la dernière commission d'acquisition des œuvres d'arts s'était tenue en 2003.

Le photographe d'art et plasticien Mizo considère de son côté que l'artiste doit proposer régulièrement des nouveautés et "insuffler une dynamique artistique lucrative" portée notamment par les galeristes. A ses yeux, une dynamique de marché est "nécessairement" impulsée par une "production massive" et "de haute facture".

Tout en saluant la manifestation comme "premier espace de rencontre et d'échange entre artistes et avec des galeristes (qui leur est) proposé, de nombreux artistes-peintres exposant au "Printemps des arts" sont favorables à une plus grande "ouverture" sur toutes les régions d'Algérie"...

l'heure enseignée en Algérie", assène-t-il.

"Ces conditions réunies, dit-il, une simple impulsion commerciale portée par les pouvoirs publics suffirait à créer une économie pour et mettre en orbite les arts plastiques algériens, qui font preuve d'une 'grande vitalité' et les mettre au diapason de ce qui se fait dans le monde". Zoubir Hellal estime, pour sa part, que le



11 Mai 2018

«Le mouvement populaire n'est pas le fait d'une "génération spontanée"»

Abderrahmane Moussaoui apporte son précieux éclairage sur la dynamique sociétale en cours. Un moment incontestablement fondateur, «charnière et transitionnel», dit-il, qui voit l'émergence d'une «nouvelle génération (au sens de Karl Mannheim) qui n'est pas seulement une cohorte démographique, mais un produit historique».

Anthropologue de renom, le professeur A. Moussaoui explore, avec rigueur et lucidité, la profondeur anthropologique de ce mouvement populaire. La génération dont il s'agit aujourd'hui marque, selon lui, la «fin d'un régime d'historicité». Une génération sur laquelle le «grand récit national n'opère plus» et dont les fondements sont «revisités et réinterprétés à la lumière de ses réalités historiques propres». Née dans la décennie de la violence et ayant grandi dans les controverses et les débats autour des conceptions des modèles sociétaux, elle a appris à vivre et à composer avec les différents groupes qui la constituent.

Son combat n'est pas de consolider une indépendance acquise par les armes et désormais irréversible, mais de cons-

truire un espace commun du vivre-ensemble. A. Moussaoui explique le caractère pacifique des manifestations sonnantes le glas de la «culture de guerre» des générations antérieures. «C'est aussi une société en voie de sécularisation; revendiquant le religieux comme une composante de l'identité et ne cessant de réinterpréter ses préceptes pour raisonner les transgressions commises au quotidien (...).»

D'abord, parlons de l'effet «surprise» et «massif» du mouvement de contestation. Comme anthropologue, sociologue, au chevet d'une société algérienne qui n'en finit pas avec les cycles de violence, avez-vous été surpris par l'ampleur de cette mobilisation?

Personnellement, j'ai été plus surpris par le caractère global et responsable.

Le mouvement, dont les signes annonciateurs se multipliaient et se densifiaient tous les jours dans les différents secteurs (enseignement, médecine, police, retraités militaires) ou régions (Kabylie, sud du pays) depuis déjà quelques années, indiquaient bien que la société était au bord de l'explosion.

La maturité, la responsabilité et la profondeur de ce mouvement, qui s'est imposé si rapidement et de manière aussi globale, sont une première qui tranche avec ce que nous avons pu connaître et va au-delà de ce qui était attendu ou espéré. En ce sens, c'est une surprise à... saluer.

A quel moment du processus de formation des nations, de la sédimentation de la société politique correspondrait, selon vous, la dynamique en cours?

Incontestablement, nous sommes à un moment charnière et transitionnel. C'est l'émergence d'une nouvelle génération (au sens où Karl Mannheim entendait la génération) qui n'est pas seulement une cohorte démographique, mais un produit historique. L'univers symbolique de cette génération ne correspond plus tout à fait à celui qui a présidé, jusque-là, à l'organisation de l'être ensemble. Le grand récit national n'opère plus et ses fondements sont revisités et réinterprétés à la lumière des réalités historiques propres à cette génération.

Ce sont les expériences partagées des membres de cette génération qui la dis-

tinguent de celle qui l'a précédée. Elle est née dans la décennie de la violence et a grandi dans les controverses et les débats autour des conceptions des modèles sociétaux

. Elle a appris à vivre et à composer avec les différents groupes qui la constituent. Son combat n'est pas de consolider une indépendance acquise par les armes et désormais irréversible, mais de construire un espace commun du vivre-ensemble. En d'autres termes, la génération dont il s'agit aujourd'hui marque la fin d'un régime d'historicité (pour parler comme F. Hartog). Le grand récit national, fondé sur la dette due aux libérateurs, s'est essouffé.

Le patriotisme viscéral n'est plus nécessairement territorial et exclusif, comme en témoigne la mobilisation de la diaspora, qui se sent tout autant concernée par ce moment historique, même si elle ne vit plus (quelquefois depuis longtemps) dans le pays. Le « régime d'historicité » fondé sur le mythe de l'unité est désormais inopérant dans une société où la cohabitation des différences est à la fois une réalité et un défi. Après une décennie de violence et deux décennies de tentative de sortie de la violence, le temps d'une génération donc, le mythe communautaire, contraint par les nécessités historiques, laisse place au rêve sociétal.

Du point de vue de la composante sociologique, « qui » est ce peuple qui a battu le pavé (les 22 février, 1er et 8 mars derniers) à travers les 48 wilayas et dans l'émigration ?

Indéniablement porté par la jeunesse, démographiquement majoritaire, ce mouvement concerne toute la société dont il reflète parfaitement la structuration sociologique. La mixité du genre, de l'âge, des catégories socioprofessionnelles, des obédiences, des régions en font un mouvement sociétal de fond. Il s'agit d'une société essentiellement urbaine, née dans la violence des années 1990, et ayant grandi dans la confrontation des opinions et des idées à la recherche d'un *modus vivendi*. Cohabiter dans la différence est pour elle une réalité. Composant avec ses identités multiples et les habitant définitivement, cette société, en contact réel et virtuel avec le monde, est globalisée dans ses manières de se penser et de se projeter. Il s'agit d'une société qui affronte l'altérité sans complexe. Une société où la femme par l'instruction, le travail et la mobilisation a pu conquérir socialement une relative autonomie et une place de plus en plus légitime. Les femmes constituent presque les deux tiers des effectifs étudiants et s'imposent de plus en plus dans les emplois les plus qualifiés. C'est aussi une société en voie de sécularisation, revendiquant le religieux comme une composante de l'identité et ne cessant de réinterpréter ses préceptes pour raisonner les transgressions commises au quo-

tidien. Principale composante démographique, c'est la jeunesse qui porte ce mouvement ; mais les aînés y ont contribué activement.

Le caractère populaire du mouvement ne devrait pas laisser croire qu'il est le fait d'une génération spontanée (dans tous les sens du mot). Le travail de fond mené depuis longtemps par certaines élites (militants, opposants, cyber-activistes, journalistes, caricaturistes, artistes, écrivains et autres intellectuels) n'est pas à négliger. Peu nombreux et peu audibles il y a une quinzaine d'années par leurs éclairages, analyses et dénonciations, ces élites ont fini par être en phase avec une majorité aujourd'hui mieux préparée,



plus réceptive et assurément mieux disposée à la rupture. Dans une société encore travaillée par les violences et traumas des guerres (Guerre d'indépendance, guerre civile des années 1990), que vous dit ce mouvement arborant fièrement un caractère pacifique ?

Personnellement, je ne crois pas que la société, et notamment sa principale composante que représente la jeunesse, soit autant travaillée par les traumas des guerres. Elle est plutôt désormais lucide sur les limites de cette violence qu'elle ne souhaite plus rééditer comme moyen pour changer les choses. Les violences des années 1990 ont sans doute été informées par les violences de la Guerre de Libération et de la brutalisation qu'elles ont pu engendrer. Ce concept de brutalisation élaboré par l'historien George L. Mosse, désigne cet état d'esprit hérité de la guerre, où les attitudes agressives développées en temps de guerre se poursuivent en temps de paix. Cette « culture de guerre », héritée de l'époque de la Guerre de Libération, a été exorcisée en quelque sorte dans la violence fratricide des années 1990. La génération d'aujourd'hui a une autre expérience de la violence, une expérience de l'échec et de la désillusion. Ayant expérimenté dans sa chair les dérives et les impasses de la violence, elle ne souhaite plus les revivre. Elle a mis toute une vie à sortir de cette « culture de guerre ». Elle aspire aujourd'hui à la paix. C'est ce que signifie ce cri répété à tue-tête et à l'unis-

son : « Silmiya, silmiya. »

Du processus de sécularisation. Bien que les manifestations soient organisées un vendredi, après la prière, force est de constater que l'islam politique, ses slogans, ses troupes et leaders, ont brillé par leur absence. Est-ce un symptôme de sécularisation et de formation de l'authentique société civile algérienne ?

Oui, on peut en effet parler d'une certaine sécularisation. Certes, l'islamisation des mœurs est aujourd'hui un fait acquis ; mais dans le même temps, il y a une sorte d'« individualisme communautaire » qui s'installe peu à peu, permettant à l'individu de puiser dans le même référent collectif les arguments légitimant sa différence. L'usage inflationniste de la fatwa est un signe éloquent de ce point de vue.

On sollicite un avis non pas pour s'y conformer, mais pour légitimer une conduite et la faire valoir dans le champ des raisonnements publics. Cette tension entre l'individu et son groupe d'appartenance se manifeste notamment dans les choix d'agrégation qui s'effectuent le plus souvent à partir d'une posture de rupture avec les attitudes et les conduites traditionnelles du groupe d'origine. On ne remet pas en cause les référents fondamentaux, mais on les réinterprète pour légitimer de nouvelles conduites et disqualifier la doxa routinisée. Grâce à la maîtrise de la langue arabe, la nouvelle génération entretient un autre rapport à la référence religieuse.

Elle a un accès direct au texte lui permettant d'émettre et/ou de relativiser les avis religieux à partir d'une relecture des fondamentaux.

Le monde globalisé que favorisent les TIC et les réseaux sociaux a également permis une démultiplication des déclinaisons et de l'offre sur le marché des « biens du salut ». Un tel pluralisme pourrait en effet être annonciateur d'un début de sécularisation. Cette nouvelle génération s'inscrit désormais dans un « ethnoscape » (Arjun Appadurai) où le sentiment d'appartenance à la *oumma* a été conforté et même galvanisé, grâce notamment aux télévisions satellitaires et au Net.

Dans le même temps, les groupes sociaux, face aux multiples thèses et argumentaires, s'écartent des localismes et reconstruisent de nouvelles identités qu'elles territorialisent en redessinant les contours de leurs « communautés imaginées ».

MOHAND AZIRI

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

20 Mars 2019

CE QUE DIT EXACTEMENT L'ARTICLE 102 DE LA CONSTITUTION ALGERIENNE

L'article 102 de la Constitution cité par le général de corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), comme renfermant la solution de sortie de la crise politique que traverse l'Algérie, détaille les procédures suivant l'établissement de l'empêchement qui rend impossible l'exercice par le président de la République de ses missions.

L'article 102 stipule que lorsque le président de la République, pour cause de maladie grave et durable, se trouve dans l'impossibilité d'exercer ses missions, « le Conseil constitutionnel se réunit de plein droit, et après avoir vérifié la réalité de cet empêchement par tous les moyens appropriés, propose, à l'unanimité, au Parlement de déclarer l'état d'empêchement ».

Dans ce contexte, le Parlement siégeant en chambres réunies déclare l'état d'empêchement du Président de la République, à la majorité des deux tiers (2/3) de ses membres et charge de l'intérim du Chef de l'Etat, pour une période maximale de quarante cinq (45 jours), le Président du Conseil de la Nation.

En cas de continuation de l'empêchement à l'expiration du délai de quarante cinq (45) jours, il est procédé à une déclaration de vacance par démission de plein droit.

En cas de démission ou de décès du président de la République, le Conseil constitutionnel se réunit de plein droit et constate la vacance définitive de la Présidence de la République.

Le Président du Conseil de la Nation assume la charge de Chef de l'Etat pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours au maximum, au cours de laquelle des élections présidentielles sont organisées, sachant que le Chef de l'Etat, ainsi désigné, ne peut pas être candidat à la Présidence de la République.

L'article suscitée évoque également qu'en cas de conjonction de la démission ou du décès du Président de la République et de la vacance de la résidence du Conseil de la Nation, pour quelle que cause que ce soit, le président du Conseil constitutionnel assume la charge de Chef de l'Etat.

Dans ce même contexte, l'article 104 de la Constitution évoque, également, certains aspects liés au cas d'empêchement, à savoir que le Gouvernement en fonction au moment de l'empêchement, du décès ou de la démission du président de la République, ne peut être démis ou remanié jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau Président de la République.

Le même article affirme également que durant les périodes prévues aux articles 102 et 103 de la Constitution, il ne peut être fait application des dispositions relatives aux pouvoirs et prérogatives conférés au Président de la République.

Ces dispositions concernent le « droit de grâce, la remise ou la commutation de peine, et la saisine du peuple sur toute question d'importance nationale, par voie de référendum », comme stipulé dans les alinéas 7 et 8 de l'article 91 de la Constitution.

Ces dispositions concernent aussi, la nomination des

membres du Gouvernement (article 93). Il ne sera également pas question de légiférer, comme stipulé dans l'article 142, en cas de vacance de l'Assemblée populaire (APN) ou durant les vacances parlementaires, ni de décider de la dissolution de l'APN ou de l'organisation des élections législatives anticipées (article 147).

Les dispositions concernent, en outre, l'acceptation de la démission du Gouvernement et la révision constitutionnelle.

Durant ladite période, les dispositions ne pouvant être appliquées comprennent le droit de promulguer directement la loi portant révision constitutionnelle sans la soumettre à référendum populaire si elle obtient les trois-quarts (3/4) des voix des membres des deux chambres du Parlement.

Selon l'article (211), les trois-quarts (3/4) des membres des deux chambres du Parlement réunis ensemble, peuvent proposer une révision constitutionnelle et la présenter au Président de la République qui peut la soumettre à référendum, si son approbation est obtenue, elle est promulguée. Cet article sera également inapplicable durant cette période, au même titre que les articles 105, 107, 108, 109 et 111.

L'article 105 stipule que « le Président de la République décrète l'état d'urgence et l'état de siège pour une durée déterminée et prend toutes les mesures nécessaires au rétablissement de la situation ».

Selon l'article 107 « Lorsque le pays est menacé d'un péril imminent dans ses institutions, dans son indépendance ou dans son intégrité territoriale, le Président de la République décrète l'état d'exception ».

Le Président de la République décrète, selon l'article 108, la mobilisation générale en Conseil des ministres. L'article 109 prévoit que président de la République peut déclarer la guerre en cas d'agression effective ou imminente. Il signe, selon l'article 111, les accords d'armistice et les traités de paix.

A cette occasion, M. Walid Lagoune, Professeur en droit commun à l'Université Alger 1, a mis l'accent sur la nécessaire activation de l'article 102 de la Constitution « avant qu'il soit trop tard », et ce « pour pouvoir retourner à la logique constitutionnelle », soulignant que la Constitution comprenait toutes les solutions nécessaires pour remédier à la situation actuelle.

Il a mis en garde contre le maintien du statut quo qui pourrait mener, à la date de l'expiration de l'actuel mandat présidentiel (28 avril), à un « vide constitutionnel ».

Après avoir insisté sur l'impératif respect de la Constitution, M. Lagoune a rappelé que « la conjoncture actuelle est due à la décision du président de la République portant report des élections ».

Dans le même contexte, M. Lagoune a souligné l'impératif de respecter la volonté populaire sans laquelle aucun compromis ne saurait être trouvé.

Lutte contre la corruption : ce que prévoit le nouveau projet de loi

Le projet de loi modifiant et complétant la loi 06/01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption sera examiné cette semaine par l'APN, chambre basse du Parlement, plus d'un mois après son adoption en Conseil des ministres fin décembre 2018.

Le document, dont TSA détient une copie, institue la création d'un pôle pénal financier à compétence nationale « doté de tous les moyens humains et financiers nécessaires à son fonctionnement ».

Le tribunal de Sidi M'hamed et le tribunal criminel d'Alger sont chargés de juger les affaires instruites par ce pôle. Ce dernier est chargé, selon l'ar-

avoir été saisi par le procureur du tribunal du lieu de l'infraction, s'il estime que l'infraction relève de sa compétence.

Il peut intervenir d'office pour les infractions entrant dans sa compétence dont il prend connaissance ou « dont il est informé par les différentes administrations, institutions et établissements ainsi que par toute autre personne ».

Il peut, à tout moment de l'action, revendiquer la procédure. « Le procureur de la République près le tribunal du lieu de l'infraction ou de la juridiction à compétence étendue se dessaisit de la procédure, lorsqu'elle est revendiquée par le procureur de la République auprès du pôle pénal

Le projet de loi introduit également le principe de la protection légale des dénonciateurs et des lanceurs d'alerte à propos des affaires de corruption. Il s'agit de l'application d'une recommandation de l'ONU.

« Aucun mesure portant atteinte à l'emploi et aux conditions de travail ne peut être prise à l'encontre d'une personne qui signale ou révèle aux autorités des actes de corruption. Le concerné peut saisir le juge des référés pour ordonner la cessation des mesures prises à son encontre, sans préjudices de son droit à l'indemnisation », est-il retenu dans l'article 45 bis.

Le projet de loi prévoit, dans son article 51 bis, la création d'une agence nationale de gestion des avoirs et des biens illicites, saisis ou gelés, provenant des infractions prévues par la loi. « Les missions de l'agence, les conditions et les modalités de son organisation et fonctionnement sont fixées par voie réglementaire », est-il souligné dans l'article 51 bis.

Création d'un organe national de prévention et de lutte contre la corruption

Le projet de loi permet, selon l'argumentaire avancé par le ministère de la Justice, de s'adapter à la Constitution de 2016 qui a institué un organe national de prévention et de lutte contre la corruption, « une autorité administrative indépendante chargée de proposer et de contribuer à animer une politique globale de prévention de la corruption ».

L'organe est chargé d'évaluer l'efficacité des lois liées à la lutte contre la corruption, de suivre les actions sur le terrain en se basant sur les rapports et statistiques produits par « les secteurs concernés », de développer la coopération internationale, de recueillir d'une manière périodique les déclarations de patrimoine des agents publics et de recommander aux pouvoirs publics les mesures législatives relatives à la prévention de la corruption. L'organe peut demander l'aide des parquets. Ses membres prêtent serment devant la Cour d'Alger pour sauvegarder « la confidentialité des informations » obtenues.

Fayçal Métaoui



04 Février 2019



ticle 24 bis, de la recherche, de l'investigation, de la poursuite et de l'instruction des infractions financières de grande complexité et les infractions qui leur sont connexées ayant trait à la corruption, à l'évasion et à la fraude fiscales, au financement illégal des associations, aux infractions de change et à celles relatives aux institutions financières et bancaires.

L'article 24 bis 1 détaille la composition du pôle pénal financier : un procureur de la République, ses adjoints et des juges d'instructions, désignés pour leur spécialisation dans les infractions financières.

Les pleins pouvoirs pour le procureur du pôle pénal financier

Des assistants spécialisés (experts) peuvent être recrutés pour le besoin des enquêtes. Le procureur de la République du pôle pénal financier peut engager la procédure après

financiers. En cas de saisine du pôle pénal financier, les officiers de police judiciaire exerçant dans le ressort du tribunal du lieu de l'infraction, reçoivent les instructions directement du procureur de la République près du pôle pénal financier», est-il souligné dans l'article 24 bis 2.

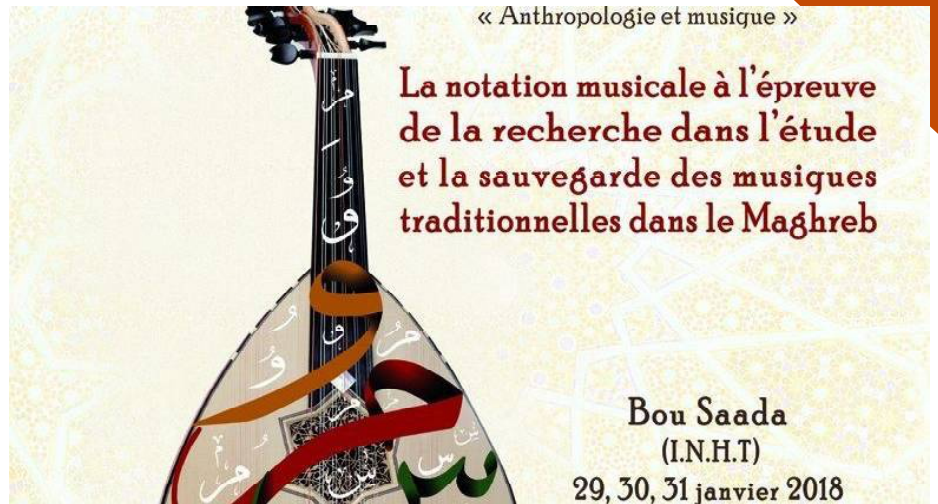
Un juge d'instruction du tribunal du lieu de l'infraction qui ouvre une information judiciaire peut se dessaisir au profit du juge d'instruction du pôle pénal financier. Dans ce cas, les officiers de police judiciaire, exerçant dans le ressort du tribunal du lieu de l'infraction, reçoivent les instructions directement du juge d'instruction du pôle pénal financier.

Les procédures pendantes devant l'Office central de répression de la corruption sont transférées au pôle pénal financier dès son installation.

Protection légale des dénonciateurs

« Anthropologie et Musique »

La septième édition du colloque international d'Anthropologie et de Musique, initiée par le Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques (C.N.R.P.A.H) d'Algérie, aura lieu à l'Institut National de l'Hôtellerie et du Tourisme (I.N.H.T) de Boussaâda, les 29, 30 et 31 janvier 2018, sous le thème « La notation musicale à l'épreuve de la recherche dans l'étude et la sauvegarde des musiques traditionnelles dans le Maghreb ». Un programme très riche est prévu, lors de ce colloque de 03 jours, avec l'intervention de plusieurs experts nationaux et internationaux, dont la chercheuse au C.N.R.P.A.H, Maya Saidani, qui expliquera, dans son argumentaire suivant, les objectifs de ces rencontres : « La notation musicale a, de tout temps, interpellé musiciens, théoriciens et chercheurs en ethnomusicologie/ anthropologie de la musique. Ainsi, à l'instar de la théorie des açâbi° wal madjarî (sorte de tablature) développée à partir du huitième siècle à Baghdad sous la dynastie Abbasside par l'école des °udistes ou la sculpture musicale des rythmiques ou tala en Inde du Sud dans le temple Manakshi de Madurai, les civilisations anciennes du monde ont, régulièrement, fait usage d'iconographies et de divers systèmes de représentation afin de protéger et de perpétuer un répertoire ou une technique de jeu. La tablature développée en Europe,



à la renaissance, pour la transmission d'interprétations instrumentales diverses dont le luth et l'orgue, et plus tard développée pour l'enseignement de la guitare, en est le meilleur exemple. La fabrication des instruments de musique par les cultures du monde : choix des matières premières (peaux, bois, métal), des ligatures des instruments à corde et de la longueur des manches ou des tubes des instruments à vent, des distances entre les ouvertures, sont autant de choix répondant, naturellement, à des exigences tout à la fois esthétique et structurelle. Cette harmonie, adoptée tacitement par une communauté et édifée par plusieurs générations de praticiens, met en fonction nombre de savoir faire conjuguant, ainsi, chant, danse, jeux instrumentaux, poésie, facture instrumentale dans laquelle rien

n'est laissé au hasard. Au Moyen Âge, les premières notations musicales apparaissent en Europe et elles évolueront graduellement pour donner une lecture quasi parfaite de la musique européenne. L'ethnomusicologie/ anthropologie de la musique, a largement utilisé cette écriture pour décrire, transcrire et analyser les musiques du monde avec ce qu'elles comptent de rituels, fêtes religieuses, mariages, festivals et autres manifestations.

Cependant, la notation de la musique européenne présente des limites quant à la représentativité des musiques traditionnelles. Mais la difficulté s'accroît lorsque la tâche consiste à analyser tout un système symbolique où s'entremêlent claquement des mains, gestuelles, émission ponctuelle de la voix,



textes chantés individuellement ou en groupe avec toutes ses spécificités phonétiques et rythmiques, jeux instrumentaux, échelles, pas dessinés par le chef de cérémonie lors de danses rituelles... Dans la région nord du Maghreb, la transcription occidentale a largement été utilisée sans toutefois négliger la transmission traditionnelle. Ainsi, le répertoire dit andalous ou mālūf tunisien est interprété depuis le début du vingtième siècle aussi à partir de partitions. Leurs homologues 'alā (Maroc), çan'a (Alger et Tlemcen) et mālūf (Constantine et Libye), n'ont pas franchi le pas : faut-il considérer ce choix comme un retard à rattraper ou respecter la démarche des interprètes, car à l'instar du sha'bi, du hawzi, du flamenco ou du fado, pour ne citer que ces exemples, les musiciens maghrébins préfèrent peut-être favoriser l'inspiration du moment ? Mais pour ce qui relève de la recherche, la notation musicale représente une démarche incontournable et méthodologique destinée à représenter les spécificités

d'un répertoire. Le but ultime étant aussi de communiquer les résultats de son terrain à la communauté scientifique. De nos jours, il existe divers moyens et techniques pour présenter les résultats d'une recherche, et les travaux d'éminents chercheurs en ethnomusicologie sont là pour en témoigner. Quelles seraient à ce titre les techniques que se doit de développer tout chercheur pour faire face aux difficultés qu'il rencontre dont : Les modes de représentation ; La notation vernaculaire ; La gestuelle et le rythme corporel ; La scansion et le rythme poétique ; L'adaptation de la notation occidentale aux spécificités de l'oralité ; L'emploi de l'outil informatique et multimédia... ? Cette rencontre ambitionne de réunir e t h n o m u s i c o l o g u e s / anthropologues de la musique, anthropologues, anthropologues de la danse, spécialistes en littérature orale, linguistes, sémiologues, historiens, historiens

de l'art, archéologues... Elle nous donnerait l'occasion de découvrir ensemble les centres d'intérêt des uns et des autres. Elle pourrait, à long terme, nous octroyer la possibilité de travailler à la transcription de nos savoirs ancestraux avec ce qu'ils recèlent de systèmes symboliques. Les approches et méthodes développées par les spécialistes sont nombreuses, et l'outil informatique donne des possibilités surprenantes à travers des calculs de plus en plus précis, mais reste réservé à quelques initiés. Dans cette course à la modernité quels seraient les moyens les plus adéquats permettant de donner une lisibilité et une visibilité accessibles d'une culture musicale. Elle donnerait ainsi aux chercheurs, de toutes disciplines confondues, l'occasion d'en offrir une traduction au plus près de sa tradition.

Membre du Comité de Direction
Culture Algérie
Votre guide de sorties

27 Janvier 2018

Pour fuir le fascisme :

Il y a 80 ans, des exilés espagnols sont arrivés à Oran

Il y a 80 ans, pour fuir le fascisme, de nombreux exilés espagnols avaient pris le départ à partir du sud-est de l'Espagne, notamment de Valence et Alicante, à destination d'Oran. Un hommage d'Etat a été rendu, mardi dernier, à ces exilés républicains es-

pagnols, par les autorités ibériques, à l'occasion d'une journée commémorative du 80e anniversaire de l'arrivée à Oran des réfugiés espagnols. Les intervenants, lors de cette rencontre qui s'est tenue à la Chambre de commerce et d'industrie de

l'Oranie, ont mis en exergue, mardi dernier, la solidarité exemplaire de la population oranaise envers ces personnes ayant fui, en 1939, les exactions du fascisme en Espagne. Cet événement, qu'a abrité pour la première fois la ville d'Oran, a été re-



haussé par la présence d'une délégation espagnole conduite par la ministre de la Justice, Mme Dolores Delgado, Luis Garcia Montero, directeur des instituts Cervantès dans le monde, Fernando Martinez, directeur général de la mémoire historique, l'ambassadeur d'Espagne à Alger, le consul général d'Espagne, à Oran, l'historien et biographe de Francesc Boix, Benito Bermejo et d'autres personnalités espagnoles. C'était l'occasion de se remémorer l'atrocité de la guerre civile et les massacres perpétrés par l'armée de Franco contre les républicains dont certains ont fui vers la France, l'Amérique latine et l'Algérie dont notamment vers Oran. Dolores Delgado a rappelé l'aventure du «dernier navire de l'exil», Le Stanbrook, qui, en 1939, quelques jours seulement avant la fin de la guerre civile espagnole, emporta plus de 2600 personnes depuis le port d'Alicante vers Oran, «ce qui leur a permis de survivre», a-t-elle souligné. Elle a également souligné que les cérémonies de commémoration ont lieu, simultanément, dans 43 villes du monde, en collaboration avec l'Institut Cervantès.

«Ma culture est la démocratie. Ma culture est la liberté. Ma culture est le passé et également le futur», a déclaré la ministre lors de la cérémonie de baptisation de la bibliothèque de l'Institut Cervantès du nom du photographe Francesc Boix. Celui-ci est né le 14 août 1920 à Barcelone et mort le 4 juillet 1951 à Paris. Exilé en France en 1939, il est fait prisonnier en 1940 avec plus de 7000 autres Espagnols à Mulhouse. Il est considéré comme un prisonnier politique compte tenu de son passé républicain et de son engagement contre le franquisme en Espagne, qui est un allié de l'Allemagne nazie. Il est déporté le 27 janvier 1941, ainsi que ses camarades, au camp de concentration de Mauthausen. Les deux tiers d'entre eux vont y laisser leur vie. En tant que photographe de métier, Boix est affecté au service d'identification du camp où il photographie l'horreur nazie. Les autorités espagnoles n'ont pu récupérer que 1000 négatifs de photos du camp de con-

centration, sur les 20 000 qu'il a prises. En 1946, il témoigne au procès de Nuremberg. «Ainsi et dans le cadre de cette commémoration et sur proposition de la commission culturelle espagnole, la ville d'Oran a été désignée par la commission de la mémoire historique relevant du ministère de la Justice espagnole afin d'abriter ces festivités», a fait savoir Mme Jiménez Caballero Inmaculada, directrice de l'Institut Cervantès, à Oran. Une première pour cette ville, dont les liens historiques et culturels avec l'Espagne sont très forts. Dans ce registre, le directeur général de la mémoire historique qualifie cette baptisation de «fierté et que personne ne peut oublier l'horreur ni la



répression, ni les persécutions de la guerre civile». Il rappelle les relations étroites entre l'Algérie et l'Espagne, et surtout Oran, soulignant ainsi que les exilés avaient pris le départ début 1939 à partir du Sud-Est, notamment de Valence et Alicante, à destination d'Oran. Il met en exergue la solidarité de la société civile avec les compatriotes espagnols. Par ailleurs, le directeur des Instituts Cervantès dans le monde s'est félicité du travail des Instituts Cervantès d'Alger et d'Oran, notamment dans la promotion de la langue espagnole et dans le renforcement des échanges culturels et civilisationnels. «Cet événement vise à lutter contre l'oubli et à rendre un hommage aux exilés républicains, à l'exemple de Francesc Boix, Max Aub, Raphael Alberti et tant d'autres», a-t-il noté.

Par ailleurs, l'historien et biographe, de Francesc Boix, a précisé qu'un travail est mené pour répertorier tous les Espagnols qui ont fui le fran-

quisme. «Grâce à cet hommage, la bibliothèque Francesc Boix pourra compter à partir de maintenant sur une notable collection de livres et de matériels de photographie à Oran, qui se joindra à la liste de plus de 50 bibliothèques de Cervantès dédiées aux grands noms de la culture en langue espagnole», a indiqué la directrice de l'Institut Cervantès. L'occasion a été également saisie pour la signature du livre d'honneur par la délégation espagnole. Dans la matinée de mardi, une table ronde sur les exilés espagnols de Stanbrooka été animée au siège de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oranie.

Prenant la parole, la ministre de la Justice espagnole a rappelé l'horreur de la guerre civile et la persécution des républicains qui ont fui leur terre pour la démocratie et la liberté. Les différents intervenants ont été unanimes quant aux conditions difficiles dans lesquelles se sont faits ces voyages, en citant pour exemple le dernier bateau, le Stanbrook, un navire charbonnier britannique, qui avait transporté en 1939 quelque 2600 exilés républicains vers le port d'Oran. Une fois

arrivés, ces derniers ont été internés dans des camps à Oran, Relizane et Djelfa. L'accueil des Oranais a été également mis en exergue et les conférenciers ont souligné que cet exil collectif avait des spécificités. Oran était une zone de transit pour certains exilés qui avaient rejoint l'Amérique latine, à l'exemple de Max Aub, qui a été interné dans un camp à Djelfa, puis a émigré au Mexique. Une gerbe de fleurs a été déposée au niveau de la place de Sidi M'hamed à la mémoire des exilés espagnols. Notons que l'Institut Cervantès d'Oran est classé 12e dans le monde, a indiqué la directrice, et compte plus de 2000 inscrits.

El Watan
LE QUOTIDIEN INDÉPENDANT

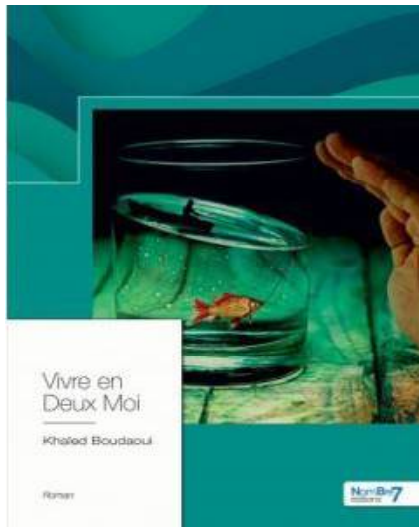
07 Mars 2019

[BIBLIOGRAPHIE]

Vivre en deux moi

Khaled Boudaoui

Nombre7 éditions, Paris 2018

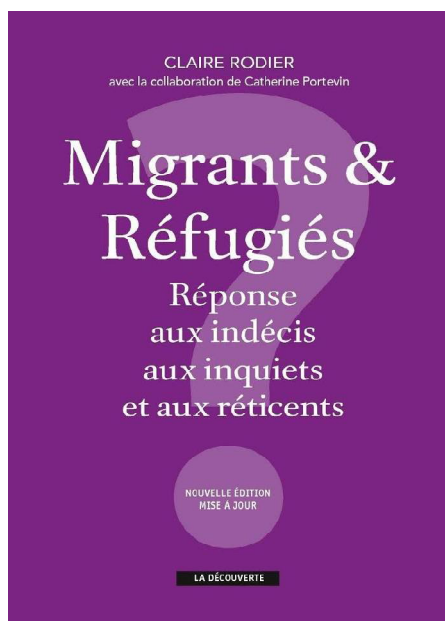


Tophe est à moitié français de par sa mère, Amine est à moitié algérien de par son père. Tophe et Amine sont la même personne. Cette dualité identitaire montre la difficulté de s'intégrer dans un pays marqué par la guerre d'Algérie. Mais comment se trouver et s'accepter en France ou en Algérie lorsque nous sommes la moitié d'un tout ?

Migrants réfugiés : réponse aux indécis, aux inquiets et aux réticents

Claire Rodier

Université Laval, 2018



La France et l'Europe ont-elles la capacité d'accueillir ces migrants, compte tenu de la crise économique ? Les murs servent-ils à quelque chose ? Qu'est-ce qu'un hotspot ? Qu'est-ce que le délit de solidarité ? Ne vaudrait-il pas mieux les aider à rester chez eux ? C'est pour répondre sans tabou à ces interrogations légitimes, et à bien d'autres, que ce petit livre a été conçu

[REVUE]

Tourisme magazine

Promotion touristique :

l'espoir par la rue

N°103, Avril 2019



[FILM]

Serie : Wlad Hlal

Naser Eddine Es-sehili, 2019

